

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément au Code de commerce et aux dispositions de nos statuts pour vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les convocations à la présente Assemblée Générale ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis, en application de l'article L.2323-8 du Code du travail, au Comité Social et Économique qui n'a présenté aucune observation.

Le rapport que nous vous présentons intègre des références aux résultats consolidés et à l'activité des filiales.

Les Commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui vous paraissent opportuns.

I – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons avoir appliqué pour la 1^{re} fois en 2019 la norme IFRS 16 relative aux contrats de location. La mise en œuvre de cette nouvelle norme constitue un changement de méthode comptable.

Comme au 31 décembre 2018, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 sont présentés conformément aux normes internationales d'informations financières (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par les autorités européennes.

Les chiffres qui vous sont présentés dans le présent Rapport de gestion sont, sauf mention spécifique, en milliers d'euros.

Les comptes 2019 sont marqués par la mise en œuvre du plan stratégique REBOND lancé fin 2016. Les principaux faits marquants concernant ce plan sur la période sont détaillés au §.II.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 :

- le résultat des magasins cédés en 2019 et des magasins dont la vente a été jugée hautement probable, de même que le résultat des filiales détenant des actifs immobiliers associés a été reclassé sur une ligne distincte du compte de résultat de la période et de la période comparative ;
- les actifs, les passifs concernés ont fait l'objet de reclassement sur des lignes distinctes du bilan au 31 décembre 2019 ;
- le tableau des flux de trésorerie présente de manière distincte les flux de trésorerie au titre des activités maintenues et les flux de trésorerie des activités abandonnées, au titre de la période clôturée. En revanche, les flux de trésorerie au titre de la période comparative n'ont pas été retraités au titre d'IFRS 5, compte tenu de la complexité et des difficultés pratiques à reconstituer les flux de trésorerie pour le périmètre concerné pour 2018, notamment au regard du contexte d'arrêt des comptes 2018 et 2019.

Contexte d'arrêt des comptes et continuité d'exploitation

Le 13 décembre 2018, le Groupe a annoncé l'accélération de la mise en œuvre du plan REBOND initié fin 2016 prévoyant son recentrage sur l'activité Services Aux Réseaux et la cession de l'intégralité du parc de magasins intégrés. Dans ce cadre, le Groupe a déprécié fortement au 31 décembre 2018 les actifs liés à l'activité Commerces en tenant compte des performances commerciales et économiques et des perspectives de cession de ces actifs.

Les flux d'exploitation se sont révélés insuffisants pour faire face au service de la dette financière sur les exercices 2018 et 2019. Depuis le 30 juin 2018, Mr.Bricolage ne respecte pas ses ratios financiers, ce qui permettait aux partenaires financiers de rendre cette dette exigible.

Les discussions qui ont suivi avec les partenaires financiers ont permis d'aboutir à un accord le 2 août 2019, signé le 16 octobre 2019 avec la totalité de ses prêteurs. L'accord concerne l'aménagement du contrat de crédit conclu en décembre 2017 et permet la bonne exécution du plan stratégique REBOND, clé du regain de compétitivité du Groupe et de ses enseignes.

Sur la base des estimations dont il dispose, en particulier la fin du plan de cession qui a permis de réaliser une majorité de cession de fonds de commerce à des adhérents, du réaménagement de sa dette réalisé en 2019 avec l'ensemble des partenaires bancaires mais aussi le plan de

trésorerie réactualisé suite au ralentissement de l'activité généré par la crise sanitaire (incluant réduction des coûts, reversement différé des RFA, demande d'application du chômage partiel pour environ 85 % des effectifs et report des échéances liées à l'étalement des dettes fiscales et sociales), le Conseil d'Administration considère que la société sera en mesure de faire face à ses besoins de financement au cours des 12 mois à venir. En conséquence, le Conseil d'Administration a estimé que la convention comptable de continuité d'exploitation n'est pas remise en cause pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019.

II – LES FAITS MARQUANTS

Au cours de l'année 2019, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre du plan stratégique REBOND lancé fin 2016.

Les principaux faits marquants concernant le plan pour la période sont les suivants :

- 53 magasins intégrés ont été cédés en cours d'année : 44 à des adhérents-entrepreneurs et 9 magasins à des entrepreneurs extérieurs au Groupe.
- Des compromis de vente ont été signés pour 6 autres magasins dont la vente est prévue en 2020 rendant ainsi leur cession hautement probable à la date de clôture des comptes.

- Le 30 décembre 2019, le Groupe a annoncé qu'aucune solution satisfaisante n'a été trouvée pour 6 magasins intégrés que ce soit auprès d'adhérents-entrepreneurs du réseau du Groupe Mr.Bricolage ou de repreneurs externes. Prenant acte de cette situation, la fermeture de ces magasins est envisagée. Il s'agit des magasins de Allonne (60), Brive-Mazaud (19), La-Roche-sur-Yon (85), Lexy (54), Montereau (77) et Orléans (45). Le projet de cessation d'activité des filiales concernées, présenté aux instances représentatives du personnel et aux salariés, porte sur la suppression de 170 postes.
- À l'issue des cessions et fermetures décrites ci-dessus, le groupe n'exploitera plus directement de magasins et se concentrera sur son activité de Services aux réseaux.
- Le nouveau concept continue à être déployé au sein du réseau. À fin 2019, il a été mis en place dans 10 magasins,
- La rationalisation et la modernisation de l'offre se poursuit à travers les changements des gammes prioritaires et la mise sur le marché de produits à marque Inventiv,
- Le déploiement du système d'information Unimag en magasins qui va permettre de préparer la mise en place d'un système unique (176 magasins équipés à fin 2019),
- L'utilisation de la marketplace Cdiscount pour présenter une partie de notre assortiment, en parallèle de la forte augmentation des produits proposés sur notre site mrbricolage.com, a été testée.

III – LES CHIFFRES CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2019

Les chiffres présentés en 2019, comme en 2018, sont établis en normes IFRS.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe

III.A. Le chiffre d'affaires consolidé

Activités (en millions d'euros)	2019 (1)	2018 (1)	2017	2016
Services Aux Réseaux	213,9	201,4	182,2	179,2
- dont ventes de prestations	68,7	67,7	64,1	63,4
- dont ventes de marchandises	145,3	133,8	118,1	115,8
Commerces	33,2	39,7	303,5	344,4
TOTAL	247,1	241,1	485,7	523,6

(1) Les données 2018 et 2019 sont présentées conformément à la norme IFRS 5.

Suite à la mise en œuvre des étapes finales du plan de cession des magasins intégrés annoncée le 30 décembre 2019, l'activité *Commerces* est présentée conformément à la norme comptable IFRS 5 et les données 2018 sont retraitées pour être comparables. Dans ces conditions, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 247,1 millions d'euros, en hausse de 2,5 % par rapport à 2018, portée par la croissance de l'activité *Services aux réseaux*.

En ordre de marche pour accompagner l'intégration progressive des anciens magasins intégrés et la croissance des réseaux adhérents et affiliés, l'activité *Services aux réseaux* affiche une croissance de 6,2 % en 2019 (213,9 millions d'euros) portée par :

- la hausse de 11,5 millions d'euros (+8,6 %) des ventes de marchandises du fait des changements de gammes, du développement de la marque propre « Inventiv » et de l'ouverture des entrepôts aux

points de vente Briconautes et affiliés ;

- la hausse de 1,0 million d'euros (+1,5 %) des prestations de services liée à l'augmentation du volume d'affaires et d'achats des points de vente des réseaux.

Dans la lignée du plan de cessions, l'activité *Commerces* s'établit à 33,2 millions d'euros, en baisse de 16,4 % par rapport à 2018. Avec l'application de la norme IFRS 5, le chiffre d'affaires inclut le solde des 6 magasins qui n'ont pas reçu d'offre de reprise au 31 décembre 2019. Concernant les ventes en lignes, la fermeture progressive en 2019 du site le Jardin de Catherine masque la progression du volume d'affaires (+16,9 %) de l'activité e-commerce www.mrbricolage.fr entièrement reconfigurée en 2018.

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France, soit 14,9 millions d'euros, représente 6,02 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2019.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020

III.B. Le résultat opérationnel

En conformité avec la Recommandation n°2013-03 émise par l'Autorité des Normes Comptables le 7 novembre 2013, relative au format des comptes consolidés des entreprises établis selon les normes comptables internationales, le Groupe présente en « Autres produits et charges opérationnels non courants » les produits et charges correspondants aux caractéristiques restrictives énumérées au paragraphe 4.5.4. de la Recommandation.

Résultat opérationnel 2019 (en milliers d'euros)	SAR	COM	Inter Secteur	Total
Chiffre d'affaires	269 000	33 409	(55 297)	247 113
Marchandises et matières consommées	(164 353)	(21 618)	48 742	(137 230)
Charges externes	(41 635)	(5 443)	6 541	(40 538)
Charges de personnel	(32 779)	(6 611)	14	(39 377)
Impôts et taxes	(1 644)	(838)	1	(2 482)
Autres produits et charges opérationnels	95	(29)	-	66
EBITDA (1)	28 683	(1 131)	-	27 552
Amortissements et dépréciations	(12 156)	(4 004)	-	(16 160)
Résultat opérationnel courant (2)	16 527	(5 135)	-	11 392
Autres produits et charges opérationnels non courants (3)	(3 470)	(17 506)	-	(20 975)
Résultat opérationnel	13 057	(22 641)	-	(9 583)

Résultat opérationnel 2018 (en milliers d'euros)	SAR	COM	Inter Secteur	Total
Chiffre d'affaires	280 126	39 775	(78 762)	241 138
Marchandises et matières consommées	(175 472)	(24 700)	68 866	(131 309)
Charges externes	(47 849)	(9 743)	9 822	(47 769)
Charges de personnel	(34 070)	(6 963)	18	(41 015)
Impôts et taxes	(2 108)	(1 220)	5	(3 323)
Autres produits et charges opérationnels	300	210	50	560
EBITDA (1)	20 924	(2 642)	-	18 282
Amortissements et dépréciations	(9 268)	(2 372)	-	(11 640)
Résultat opérationnel courant (2)	11 656	(5 014)	-	6 642
Autres produits et charges opérationnels non courants (3)	(15 633)	(12 408)	-	(28 041)
Résultat opérationnel	(3 977)	(17 422)	-	(21 399)

(1) EBITDA = « Résultat opérationnel courant » + « Amortissements et dépréciations ».

(2) Résultat opérationnel courant = Résultat opérationnel hors opérations non courantes.

(3) Opérations non courantes = opérations à caractère exceptionnel et liées en particulier au plan stratégique REBOND.

Le résultat opérationnel courant (hors opérations non courantes) s'établit à 11,4 millions d'euros fin 2019, contre 6,6 millions d'euros. Il intègre principalement une forte amélioration des résultats de l'activité Services aux réseaux.

Le résultat opérationnel courant des activités Services aux Réseaux, s'établit à 16,5 millions d'euros fin 2019 contre 11,7 M€ fin 2018. Malgré une baisse de la masse achat et des cotisations en lien avec l'arrêt de la branche Magasins Intégrés, le résultat de cette activité bénéficie de gains de marges sur les ventes réalisées par la Logistique, de la réduction des pertes sur les ventes Web et d'économies sur les frais de fonctionnement.

Le résultat opérationnel courant des activités Commerces, avec (5,1) millions d'euros, est stable. Il inclut principalement les pertes d'exploitation des 6 magasins pour lesquels un projet de fermeture a été annoncé fin 2019.

Le résultat opérationnel passe de (21,4) millions d'euros fin 2018 à (9,6) millions d'euros fin 2019. Il tient compte des charges non courantes à hauteur de 21,0 millions d'euros en 2019. Ces charges correspondent à hauteur de 17,5 millions d'euros à des coûts relatifs aux 6 magasins faisant l'objet d'un projet de fermeture (restructuration et dépréciations relatives aux droits d'utilisation). Ils comprennent également des honoraires, liés au plan de cession en cours et au refinancement du Groupe, et d'autres coûts pour un montant total de 3,5 millions d'euros. Pour rappel, en 2018, les charges non courantes de (28,0) millions d'euros étaient liées notamment aux dépréciations des actifs des magasins intégrés et la dépréciation du goodwill du site web.

III.C. Le résultat net

Résultat consolidé (en milliers d'euros)	2019	2018
Résultat opérationnel des activités maintenues	(9 583)	(21 399)
Résultat financier	(6 500)	(2 436)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	1 042	(1 956)
Impôts sur les résultats (y compris CVAE)	(1 037)	(19 068)
Résultat après impôt des activités maintenues	(16 078)	(44 858)
Résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession	(10 270)	(93 009)
Résultat de l'exercice	(26 348)	(137 866)

Le résultat financier s'établit à -6,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre -2,4 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette détérioration provient de la hausse du coût de l'endettement suite à la mise en place d'un nouveau contrat de crédit syndiqué, des intérêts sur dettes locatives liés à l'application à compter de 2019 de la norme IFRS 16 et de dépréciations d'actifs financiers.

Alors que la quote-part de résultat net des entreprises associées était négative en 2018 (-2,0 millions d'euros) principalement sous l'effet des cessions des participations minoritaires en Bulgarie et de la mise à juste valeur d'autres participations, le résultat 2019 est positif (1,0 million d'euros) et s'explique notamment par les performances de la filiale opérant en Belgique.

Le résultat net des activités abandonnées ou en cours de cession (-10,3 millions d'euros) correspond au reclassement du résultat réalisé au cours de la période par les 59 magasins intégrés cédés ou en cours de cession à la date de clôture ainsi que le résultat des filiales détenant des actifs immobiliers en lien avec ces magasins. Le résultat net de ces mêmes magasins et filiales retraité au titre de l'exercice précédent (-93,0 millions d'euros) comprenait des dépréciations importantes d'actifs.

Compte tenu de la charge d'impôt de 1,0 million d'euros, le résultat consolidé 2019 ressort à -26,3 millions d'euros (contre -137,9 millions d'euros en 2018).

III.D. Le bilan

En complément de la note 20-2 de l'annexe aux comptes consolidés, ce tableau de synthèse permet de situer les principaux actifs et dettes financières et la nature des relations entre la société mère et les principales filiales du Groupe.

En milliers d'euros	Société cotée : Mr.Bricolage SA	Autres sociétés de Services Aux Réseaux	Sadef, sociétés d'exploitation et SCI associées	Total consolidé
Actifs immobilisés incorporels et corporels (y compris écarts d'acquisition, immeubles de placement et droits d'utilisation)	113 433	49 005	1 980	164 417
Endettement financier brut hors Groupe (incluant dettes locatives)	(116 628)	(10 307)	(15 756)	(142 692)
Trésorerie brute au bilan	35 311	(814)	(249)	34 248
Flux de trésorerie liés à l'activité	31 173	(2 168)	(5 371)	23 635
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	0	0	0	0

III.D.1. À l'actif

Les actifs non courants (principalement les actifs immobilisés) sont en baisse passant de 193,5 millions d'euros à 177,7 millions d'euros à fin 2019. Cette variation s'explique principalement, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de cession des magasins intégrés, par des sorties d'actifs corporels par cession ou par transfert en « actifs destinés à être cédés ». Cette baisse est compensée en partie par la reconnaissance à l'actif, conformément à la norme IFRS 16 à partir de 2019, de droits d'utilisations au titre des contrats de locations.

Les actifs courants (principalement stocks, créances et trésorerie) s'élèvent à 188,6 millions d'euros fin 2019 contre 164,2 millions d'euros fin 2018. Cette évolution provient principalement :

- d'une baisse des stocks de 31,6 millions d'euros, portant principalement, dans le cadre du plan REBOND, sur la cession des stocks des magasins intégrés,
- d'une hausse des créances clients et autres créances (incluant les créances d'impôts sur les sociétés) de 16,3 millions d'euros, principalement liée à des cessions stocks de magasins intégrés dont une part reste à encaisser à la clôture,
- d'une hausse de la valeur des actifs classés comme détenus en vue de la vente de 17,9 millions d'euros, correspondant au reclassement des actifs de 6 magasins intégrés dont la vente est hautement probable à la date de clôture et de 6 filiales liées à ces magasins,
- d'une hausse de la trésorerie de 21,9 millions d'euros.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020

III.D.2. Au passif

Les capitaux propres, à 25,0 millions d'euros fin 2019, diminuent de 27,0 millions d'euros du fait principalement:

- du résultat consolidé 2019 : -26,3 millions d'euros,
- de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés: -0,3 million d'euros,
- d'autres variations: -0,4 million d'euros.

Les passifs financiers courants et non courants, à 142,7 millions d'euros fin 2019, augmentent de 29,7 millions d'euros (cf. note 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés), en raison de la reconnaissance au passif, pour la 1^{re} fois en 2019, des dettes locatives au titre des contrats de location activés conformément à la norme IFRS 16.

Les provisions, à 20 millions d'euros fin 2019, baissent de 2,0 millions d'euros (cf. notes 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés). La baisse concerne principalement les provisions pour retraites des magasins cédés.

Les autres passifs (hors passifs financiers et provisions), à 178,6 millions d'euros, augmentent de 8,1 millions d'euros (cf. notes 15 et 25 de l'annexe aux comptes consolidés sur les autres passifs courants et les activités abandonnées ou en cours de cession). L'évolution des autres passifs s'explique en partie par le classement en passifs détenus en vue de la vente des dettes locatives des magasins intégrés dont la vente est hautement probable à la date de clôture et de 6 filiales liées à ces magasins.

III.E. Autres indicateurs

En complément de l'analyse du bilan et du compte de résultat du Groupe Mr.Bricolage, les tableaux ci-dessous permettent de synthétiser les données commerciales et financières.

III.E.1. Données commerciales Réseaux

Volume d'affaires TTC (1) des réseaux (en millions d'euros)	Nombre de Magasins fin 2019	Nombre de Magasins fin 2018	2019	2018	Évolution
Enseigne Mr.Bricolage (2)	368	381	1 522,3	1 560,8	-2,5 %
Enseigne Les Briconautes (3)	104	100	204,0	197,2	+3,4 %
Réseau affiliés (4)	306	283	233,7	223,1	+4,8 %
E-commerce (5)	-	-	8,6	11,3	-24,0 %
Total	778	764	1 968,6	1 992,3	-1,2 %

(1) Le volume d'affaires TTC correspond aux ventes toutes taxes incluses réalisées par les magasins qui composent les réseaux, qu'ils soient intégrés ou non, quelle que soit l'enseigne, auxquelles s'ajoutent celles du e-commerce définies au renvoi (5).

(2) Données basées sur 368 magasins sous enseigne Mr.Bricolage, dont 298 en France au 31 décembre 2019.

(3) Estimation du volume d'affaires de 104 magasins sous enseigne Les Briconautes sur la base d'un panel de 64 magasins.

(4) Estimation du volume d'affaires de 306 affiliés Le Club sur la base d'un panel de 20 magasins.

(5) Le volume d'affaires e-commerce correspond aux ventes en ligne livrées à domicile ou retirées dans les magasins sous enseigne Mr.Bricolage en retrait-colis.

Le volume d'affaires TTC total des réseaux s'élève à 1,97 milliard d'euros à fin 2019, en baisse à surfaces courantes de 1,2 % et en croissance de 1,4 % à magasins comparables. L'enseigne Mr.Bricolage, qui regroupe 368 points de vente, représente 78 % du volume d'affaires total 2019.

III.E.2. Situation financière du Groupe

Dette Financière Nette (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Dette financière brute (a) (hors dettes locatives IFRS 16)	116 585	113 026	3 559
Trésorerie brute (b)	34 248	12 378	21 870
Autres instruments financiers (c)	3 711	4 514	(803)
Dette Financière Nette (a - b - c)	78 627	96 134	(17 508)

Le crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé avant le 30 juin 2022. À partir de cette date, le Groupe s'engage à respecter un niveau de ratio de levier (dette nette sur EBITDA 12 mois). Cet accord avec les partenaires financiers du Groupe va permettre la bonne exécution du Plan stratégique REBOND.

IV – FACTEURS DE RISQUE

La société Mr.Bricolage et le Groupe ont mis en évidence les différents risques auxquels ils peuvent être soumis en fonction de leurs activités.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorablement significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Certains risques font l'objet d'un suivi particulier par le Groupe. Ils sont priorisés en première partie.

Les autres risques, qui peuvent également avoir une incidence significative, sont listés dans une seconde partie.

IV.A. Les risques suivis prioritairement par le Groupe

IV.A.1. Risques liés à la concurrence et à la concentration du marché

Le Groupe est présent sur un marché fortement concurrentiel tant en ce qui concerne ses activités traditionnelles que celle de e-commerce. En France, marché mature, la concurrence est particulièrement intense et les concentrations entre acteurs se poursuivent :

- Le Groupe ITM avait renforcé en début d'année 2018 sa 3^e place sur le secteur du bricolage. Selon Unibal, sa part de marché atteint 14 % en 2018 (contre 13 % fin 2017). En complément, ITM développe son format sous enseigne Bricocash.
- Le Groupe Adéo réalise des tests sur le marché de la proximité via Leroy Merlin Essentiel.
- De plus, l'accroissement du volume d'affaires via le Digital continue.

Dans ce contexte, le Groupe peut être amené à ajuster ses prix de ventes et adapter ses magasins afin de défendre ses parts de marché, ce qui est susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats.

IV.A.2. Risques liés aux réseaux de distribution

Les enseignes du Groupe sont exploitées au travers de contrats appelés « Charte de l'adhérent » pour l'enseigne Mr.Bricolage. Les Briconautes et Les Jardinautes sont quant à eux, liés à un « Contrat d'adhésion Le Club ».

La Charte de l'adhérent prévoit notamment une clause de préemption permettant au Groupe de se porter acquéreur aux conditions de prix identiques des magasins susceptibles d'être cédés à la concurrence.

S'agissant de la résiliation de la Charte de l'adhérent, le risque reste limité et non significatif puisque nos adhérents ne possèdent, en général, qu'un magasin. Par ailleurs, la dernière version de la Charte de l'adhérent prévoit une durée d'engagement de trois ans, reconductible tacitement, avec un préavis de résiliation d'une année civile. Les résiliations de contrat sont, de ce fait, échelonnées.

Si plusieurs résiliations ont lieu sur une même année et qu'elles ne sont pas compensées par l'arrivée de nouveaux adhérents, cela peut engendrer une perte de revenus pour le Groupe.

Le « Contrat d'adhésion Le Club » est un contrat d'un an renouvelable par tacite reconduction avec la faculté de dénonciation moyennant un préavis de trois mois.

Tout nouveau magasin souhaitant prendre l'une des enseignes du Groupe est soumis, à une procédure de sélection.

IV.A.3. Risques liés au recouvrement de créances

En 2019, le Groupe a réalisé 87 % de son chiffre d'affaires auprès de la clientèle professionnelle (l'activité Services Aux Réseaux) et 13 % auprès d'une clientèle de particuliers (l'activité Commerces).

Sur le plan de l'activité Services Aux Réseaux, il existe différents types de créances : les créances sur les magasins et les créances sur les fournisseurs référencés. L'analyse de ces données améliore la prévention des risques.

La société Mr.Bricolage ne se porte ni du croire ni caution vis-à-vis du paiement par les adhérents, affiliés ou filiales, aux fournisseurs. Concernant les fournisseurs référencés, la société Mr.Bricolage demande une étude financière complète pour chaque nouveau référencement et une mise à jour ponctuelle des données sur les fournisseurs déjà référencés. Ce suivi permet d'anticiper au mieux la défaillance des fournisseurs référencés. Concernant les clients tiers, le Groupe utilise les services d'une société de notation financière et un abonnement de surveillance juridique.

Sur le plan de l'activité Commerces, la grande majorité des clients est constituée de particuliers. La clientèle professionnelle ne représentant qu'une part non significative des clients des magasins, le risque d'impayé reste limité sur cette activité.

Par ailleurs, le Groupe ne supporte pas de risque significatif de contrepartie ni de dépendance vis-à-vis de ses clients. En effet, aucun client ne génère plus de 1 % du chiffre d'affaires du Groupe à l'exception d'un client représentant 2,2 % à la date de clôture.

Les créances sont décomposées dans la note 8 des comptes consolidés en trois catégories : créances magasins adhérents, créances fournisseurs référencés et autres créances clients.

La provision pour dépréciation des comptes clients représente à fin 2019, 2,5 millions d'euros, en baisse de 0,7 million d'euros.

Il est constaté une hausse des créances clients de 13,7 millions d'euros sur l'exercice 2019. Cette évolution concerne principalement les créances sur les magasins adhérents. Elle est liée à des cessions de stocks de magasins intégrés dont une part reste à encaisser à la clôture. Le taux de provisionnement des créances clients est en diminution passant de 6 % sur l'exercice 2018 à 4 % sur l'exercice 2019.

Pour suivre les retards de paiement, le Groupe réunit régulièrement un Comité de Risque des Créances Adhérents (CRC Adhérents) qui a tout pouvoir pour décider des mesures suivantes :

- fixation d'un plafond d'encours maximum,
- détermination d'un échéancier de remboursement,
- livraison des marchandises avec paiement comptant, ou blocage total des commandes.

Le Groupe a également constitué un Comité de Risque des Créances Fournisseurs (CRC Fournisseurs) pour coordonner les actions en vue de recouvrer les créances sur les fournisseurs référencés.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020

IV.A.4. Risques de liquidité – risques de crédit

Les risques de crédit et de liquidité sont détaillés dans la note 12 des comptes consolidés.

La principale source de financement du Groupe est le Crédit syndiqué.

Dans le cadre du refinancement de son endettement, le Groupe a signé le 20 décembre 2017 un nouveau contrat de Crédit syndiqué d'un montant total de 120 000 milliers d'euros qui se décompose en trois tranches: une première tranche à moyen terme « prêt refinancement » de 55 000 milliers d'euros amortissable sur 5 ans (en 5 échéances annuelles consécutives de 11 000 milliers d'euros), une ligne de crédit revolving de 40 000 milliers d'euros amortissable in fine à 5 ans et un crédit d'investissement de 25 000 milliers d'euros amortissable in fine à 5 ans.

Les comptes au 31 décembre 2018 comme au 30 juin 2018 avaient fait apparaître le non-respect du ratio de levier financier. Par ailleurs, le remboursement de l'amortissement dû au 28 décembre 2018 n'avait pas été réalisé. Dans ce cadre, les discussions engagées par le Groupe en 2018 avec ses partenaires financiers se sont poursuivies au cours du 1^{er} semestre 2019. Elles ont permis d'aboutir à un accord en date du 1^{er} août 2019. Pour faire suite, un nouveau contrat de crédit syndiqué a été signé le 16 octobre 2019, aménageant le contrat de crédit conclu en décembre 2017 et permettant la bonne exécution du plan stratégique REBOND, clé du regain de compétitivité du Groupe et de ses enseignes.

Le crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 ne prévoit pas de clause de remboursement anticipé avant le 30 juin 2022. À partir de cette date, le Groupe s'engage à respecter un niveau de ratio de levier (dette nette sur EBITDA 12 mois).

IV.B. Les autres risques

Pour en faciliter le suivi, ceux-ci sont classés par catégorie :

- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques industriels et liés à l'environnement,
- les risques de marché.

Compte tenu de leur diversité, ces risques sont gérés de façon pragmatique à un niveau centralisé dans la plupart des cas: pour l'activité Services Aux Réseaux qui gère notamment trois bases logistiques principales – deux intégrées et une externalisée - et pour l'activité Commerces qui gère, au 31 décembre 2019, 12 magasins (dont 6 dont la vente est hautement probable à la date de clôture) et le e-commerce, avec délégation dans chacune des entités opérationnelles du Groupe pour certains risques opérationnels (hygiène et sécurité,...).

La société Mr.Bricolage et le Groupe n'ont pas décelé d'autres facteurs de risques.

IV.B.1. Risques opérationnels

IV.B.1.a. Risques liés à l'approvisionnement

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière à l'égard de contrats d'approvisionnement auprès des fournisseurs référencés dans ses magasins ou dans ses entrepôts, et veille à ne pas prendre

d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un ou plusieurs contractants.

Des procédures internes de référencement des produits (qualité,...) et des fournisseurs (solvabilité, capacités de production,...) sont en vigueur dans le Groupe; leur bonne application est contrôlée par un délégué aux achats.

Il est rappelé que les magasins sous enseigne s'approvisionnent en grande majorité auprès des fournisseurs référencés par la Centrale, soit en direct, soit par l'intermédiaire des entrepôts du Groupe. Un seul fournisseur représente 3 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux, et 16 autres fournisseurs représentent individuellement plus de 1 % des volumes d'achats référencés totaux des réseaux.

La société considère qu'elle ne supporte pas de risque significatif à cet égard et que dans tous les cas, la défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs devrait rapidement être suppléée par d'autres fournisseurs déjà référencés, sans qu'il y ait d'effet direct significatif.

Il en est de même pour les achats auprès des fournisseurs référencés qui sont effectués directement par les entrepôts.

IV.B.1.b. Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire des marques et enseignes qu'il exploite, notamment Mr.Bricolage, Les Briconautes, Les Jardinautes et Le Jardin de Catherine, et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et licences. La propriété de marques et enseignes supporte naturellement un risque de copie, de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale.

IV.B.1.c. Risques liés aux actifs d'exploitation

Le Groupe détient ou est bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs nécessaires à son exploitation et ne se trouve pas en situation de dépendance par rapport à d'autres sociétés. Le Groupe a mis en place une infrastructure informatique lui permettant d'assurer la sécurité de ses systèmes d'information, principalement concentrés sur SAP. Les stocks sont constitués essentiellement de produits permanents et les risques d'invendus sur ces produits font l'objet d'une provision représentant 18 % de la valeur brute des stocks au 31 décembre 2019 (cf. note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). Le taux de rotation constaté en 2019 est de cinq mois de chiffre d'affaires pour les stocks des magasins intégrés, entre deux à trois mois pour les stocks des entrepôts intégrés et entre un et deux mois pour les stocks des entrepôts externalisés (dont web).

IV.B.1.d. Risques sociaux

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France. Ils sont évalués par l'équipe des ressources humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et ses représentants, qui va bien souvent au-delà des simples obligations légales lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

IV.B.1.e. Risques liés à la conjoncture

La crise économique et financière combinée à la réduction des délais de paiement issue de la Loi de Modernisation de l'Économie ont affecté directement le marché du bricolage cette dernière décennie. Le marché du bricolage reste un marché très saisonnier et météo dépendant. En décembre 2019, le commerce en France a été perturbé par le mouvement de grèves nationales liées à la réforme des retraites. Toutefois, la Banque de France a publié une hausse de +1,8 % du marché des grandes surfaces de bricolage en France en 2019 (cumul 12 mois à fin décembre 2019). Les éléments d'informations relatifs à la crise sanitaire en cours sont mentionnés au §.VI « Événements survenus depuis la clôture ».

IV.B.2. Risques juridiques

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

IV.B.2.a. Litiges et contentieux

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

La gestion des litiges et contentieux est assumée par la Direction Juridique en étroite liaison avec des avocats et conseils spécialisés.

La société et ses filiales ont provisionné tout litige ou contentieux dont elles estiment qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur de leur estimation réalisée sur la base d'une analyse individuelle en collaboration avec leurs conseils extérieurs.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Pour plus d'informations sur la méthode de provisionnement des litiges ainsi que sur le détail des provisions, se reporter à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés sur les provisions.

IV.B.2.b. Législations applicables

La Direction Juridique, avec l'assistance de conseils extérieurs, joue un rôle de veille permanente quant aux évolutions des textes législatifs ou réglementaires et de la jurisprudence notamment en matière d'autorisations d'exploitation commerciale, de relations entre la grande distribution et les fournisseurs, de promotion des ventes et dans le cadre de la négociation de contrats Groupe avec des prestataires extérieurs.

IV.B.2.c. Risques industriels, environnementaux et de sécurité

Risques industriels

Aucune des sociétés du Groupe ne réalise la fabrication des produits vendus par les magasins. La société ne supporte donc pas à ce titre de risque industriel. La fabrication des produits à marque de distributeur (MDD) appartenant au Groupe est confiée à des fournisseurs et ne représente pas un risque industriel en tant que tel pour le Groupe.

Risques environnementaux et de sécurité

De manière générale, toutes les sociétés du Groupe veillent à ce que les conditions réglementaires en matière d'environnement et de sécurité soient respectées, notamment au sens de la législation sur les ERP (Établissements Recevant du Public).

La gestion courante des domaines environnement et sécurité est assurée par les directeurs de sites opérationnels sur délégation de la Direction des Réseaux et de la Direction Logistique, ces dernières ayant en charge le contrôle du respect de la réglementation et la fixation de règles additionnelles éventuelles.

Les risques potentiels de l'entreprise en matière d'environnement et/ou de sécurité, dans les entrepôts et magasins, sont les suivants :

- **l'incendie** avec ses impacts potentiels en termes de sécurité (dommages aux biens et aux personnes) et d'environnement (pollutions des sols et sous-sols, de l'air et de l'eau). Les causes potentielles peuvent être notamment les courts-circuits électriques, la malveillance, la foudre, le stockage de substances ou de préparations inflammables. Pour faire face à ce risque, le Groupe met en place un certain nombre de mesures et matériels de prévention, notamment des gondoles anti-feu pour le stockage en magasin des produits inflammables, des équipements d'extinction (extincteurs, RIA, extinction automatique à eau pour les sites assujettis), des instructions écrites et des formations diverses. Concernant les entrepôts, ceux de Voivres et L'Hospitalet bénéficient de locaux en conformité réglementaire pour le stockage des produits dangereux (rétention complète, ...). Les matériels et documents sont périodiquement contrôlés. Les installations électriques et celles fonctionnant au gaz ou au fioul font particulièrement l'objet de contrôles,
- **le déversement accidentel** avec ses impacts potentiels en termes de sécurité et d'environnement (pollutions des sols, sous-sols et de l'eau). Les déversements peuvent survenir lors des dépotages ou manipulations des produits dangereux. Pour faire face à ce risque, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures de prévention au niveau des entrepôts telles des zones de stockage sur rétentions ou sur sol étanche, la mise à disposition de produits absorbants dans les zones à risque,
- **l'explosion**, qui peut avoir des impacts directs sur la sécurité des biens et des personnes et indirects sur l'environnement. Pour diminuer ce risque, le Groupe procède à intervalles réguliers au contrôle des installations utilisant du gaz et du GPL au niveau des entrepôts,
- **une pollution atmosphérique**, conséquence possible d'un dysfonctionnement des brûleurs des chaudières, d'une défaillance du système de captation des poussières de bois (machines de découpe) ou d'une fuite sur le circuit de climatisation. Le Groupe fait procéder à des contrôles périodiques des installations concernées par des prestataires extérieurs agréés et/ou des techniciens compétents selon les obligations.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020

IV.B.3. Risques de marché (taux, change, actions)

La gestion des risques de marché (taux, change, actions) est détaillée dans la note 12 des comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque de taux, le contrat de Crédit syndiqué signé le 16 octobre 2019 impose une couverture de 66,67 % minimum du montant total de l'encours du prêt refinancement (55 000 milliers d'euros) et du Prêt de Consolidation (16 084 milliers d'euros) sur une durée minimum de 3 ans. Le Groupe a bénéficié des couvertures existantes mises en place lors du précédent Crédit syndiqué couvrant la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022. Une couverture de taux complémentaire a été souscrite en février 2020 afin de respecter le ratio de 66,67 % du montant de la dette concerné par cet engagement. Les couvertures ont pour seul objectif de couvrir la dette financière nette du Groupe à l'exposition des fluctuations des taux variables. La note 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés détaille l'exposition au risque de taux.

Concernant la gestion du risque de change, le Groupe a recours à des instruments financiers, des achats à terme et des options de change dans le seul objectif de couvrir les achats de marchandises effectués en dehors de la zone euro. Les achats effectués en dollars US (seule devise étrangère utilisée par le Groupe) représentent environ 8 % des achats du Groupe. Les couvertures mises en place permettent de limiter l'exposition du Groupe à la variation du cours du dollar US.

Le calcul de la position nette après gestion et de l'exposition à la hausse des taux de change est détaillé dans la note 18.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Concernant la gestion du risque sur actions, la trésorerie quand elle est excédentaire étant placée sur des supports monétaires, le risque sur actions des valeurs mobilières de placement est non significatif. Ainsi, les fluctuations du marché sont sans effet. Aucun risque significatif pour le Groupe sur le marché des actions n'est à mentionner.

IV.C. Impact social et environnemental de l'activité et lutte contre les discriminations - engagements de la société en faveur de l'économie circulaire

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 IV du Code de commerce, notre société n'est pas tenue de publier de déclarations de performance extra-financière dès lors qu'elle est incluse dans les comptes consolidés de notre société mère, qui publie elle-même une déclaration consolidée de performance extra-financière.

V – LES CHIFFRES SOCIAUX EN 2019 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MR.BRICOLAGE

V.A. Analyse générale de l'activité

Les ressources de la société sont basées sur les volumes d'activité de l'ensemble des magasins sous enseigne.

Elles se composent notamment :

- de ressources en provenance des magasins :
 - des cotisations contractuellement versées par les magasins (adhérents et intégrés), calculées sur la base de leur volume d'affaires ou d'achats réalisés, par application de barèmes fixes ou dégressifs,
 - des royalties contractuellement versées par les magasins implantés hors de France,
 - de la marge réalisée sur les produits ou prestations de services destinés aux magasins (articles publicitaires, articles de bricolage, systèmes d'information) ;
- de ressources en provenance des fournisseurs :
 - des prestations de services centrale basées sur les volumes d'achats réalisés par les magasins auprès de fournisseurs référencés,
 - des prestations de services qualité basées sur les volumes d'achats de produits à marque propre réalisés par l'ensemble des magasins,
 - des prestations de services de coopération commerciale négociées auprès des fournisseurs,
- de ressources en provenance de l'activité e-commerce (ventes de marchandises).

V.B. L'exploitation

Le chiffre d'affaires de la société Mr.Bricolage s'est établi à 98,8 millions d'euros au 31 décembre 2019, en baisse de 9 % par rapport à 2018.

Le résultat d'exploitation s'élève à 8,3 millions d'euros en 2019 en hausse de 57 %. Cette hausse du résultat de 2,9 millions d'euros est principalement liée aux économies réalisées par la société au cours de la période ainsi qu'à l'arrêt de l'activité du site « le-jardin-de-catherine.com » qui était déficitaire.

Le résultat financier s'affiche au 31 décembre 2019 à -24,9 millions d'euros (contre -124,6 millions d'euros à fin 2018). La variation s'explique principalement par un niveau de dépréciation important constaté en 2018 sur les titres de participation des sociétés concernées par le plan REBOND. En 2019, la société a notamment constaté des dépréciations complémentaires de titres de participations ainsi que des malis de confusion au titre des 11 sociétés absorbées par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) en fin d'année.

Le résultat exceptionnel s'élève à -15,1 millions d'euros en 2019, intégrant notamment l'impact d'une provision complémentaire pour dépréciation de la situation nette négative de sa filiale Sadeff compensé en partie par des reprises de provisions liées aux 11 opérations de TUP réalisées en fin d'année 2019.

En 2019, la société bénéficie d'un produit d'impôt de 2,0 millions d'euros comprenant l'économie d'impôt générée par l'intégration fiscale dont Mr.Bricolage SA est société tête de groupe. En 2018, le produit d'impôt était de 3,3 millions d'euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de l'intéressement des salariés qui s'élève, en 2019, à 0,3 million d'euros, contre 0,1 million d'euros en 2018 le résultat net s'établit en 2019 à -30,1 millions d'euros contre -203,9 millions d'euros en 2018.

V.C. Le bilan

Le total du bilan 2019 s'élève à 290,6 millions d'euros contre 299,7 millions en 2018.

V.C.1. À l'actif

Le total de l'actif net immobilisé, arrêté à 108,8 millions d'euros à fin 2018, atteint cette année 92,7 millions d'euros. La variation s'explique principalement par dépréciations complémentaires de titres de participation.

L'actif circulant s'élève à fin 2019 à 197,8 millions d'euros contre 190,9 millions d'euros en 2018. Cette hausse de 6,9 millions d'euros s'explique principalement par une hausse des liquidités de 27,6 millions d'euros compensée en partie par une baisse des autres créances de 23,4 millions d'euros (lié principalement à l'évolution du compte courant SadeF).

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 1 à 7 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

V.C.2. Au passif

Les capitaux propres atteignent -125,4 millions d'euros fin 2019 contre

-95,2 millions d'euros fin 2018, compte tenu du résultat net de 2019 de - 30,1 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges augmentent, passant de 103,4 millions d'euros en 2018 à 114,7 millions d'euros en 2019.

Le total des dettes s'élève à 301,1 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 291,4 millions d'euros au 31 décembre 2018, avec les principaux mouvements suivants :

- la hausse de 5,2 millions des dettes financières,
- la hausse de 3,2 millions d'euros des dettes fiscales et sociales,
- la hausse de 2,7 millions d'euros des autres dettes tenant compte de l'évolution des comptes courants de trésorerie.

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 8 à 12 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA.

Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441-4-I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				708
(A)	Montant total des factures concernées (TTC)	1 428 153 €	150 004 €	59 058 €	492 100 €	2 084 316 €
Tranches de retard de paiement	Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	2,09 %	0,15 %	0,09 %	0,72 %	3,05 %
(B)	Nombre de factures exclues					0
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	Montant total des factures exclues (TTC)					0,00 €
(C)	Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement				Délais contractuels : 45 jours fin de mois

Article D. 441-4-I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				2 142
(A)	Montant total des factures concernées (TTC)	1 226 439 €	264 071 €	192 275 €	1 569 302 €	3 252 088 €
Tranches de retard de paiement	Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	1,03 %	0,22 %	0,16 %	1,32 %	2,74 %
(B)	Nombre de factures exclues					0
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	Montant total des factures exclues (TTC)					0,00 €
(C)	Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)	Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement				Délais légaux

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020

V.D. Affectation du résultat

Il est proposé d'imputer l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit la somme de -30 082 573,53 euros sur le compte « Report à nouveau débiteur » qui sera ainsi ramené à 178 467 166,35 euros.

Les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

V.E. Distributions antérieures des dividendes

Il est rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes distribués s'est élevé à :

Au titre de l'Exercice	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2016	6 232 653,00 € * Soit 0,60 € par action	-	-
2017	6 232 653,00 € * Soit 0,60 € par action	-	-
2018	-	-	-

* Incluant les sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions auto détenues (qui ont été affectées au compte report à nouveau).

V.F. L'activité des filiales et participations par branche d'activité sur l'exercice 2019

Mr.Bricolage SA contrôle, au 31 décembre 2019, au sens de l'article L.233-2 du Code de commerce, les sociétés figurant dans le tableau annexé en note 23 des comptes sociaux.

En pratique, outre son activité économique propre, la société Mr.Bricolage détient des participations directes dans les principales sociétés du périmètre de consolidation.

La liste des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Mr.Bricolage SA est détaillée dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

Pour rappel, les activités du Groupe sont scindées en deux secteurs :

- l'activité « Services Aux Réseaux » (SAR, dont fait partie l'activité propre de la société Mr.Bricolage),
- l'activité « Commerces » (COM).

V.F.1. Services Aux Réseaux

Les principales entités constituant cette branche d'activité sont, outre la société Mr.Bricolage, les sociétés Le Club, MB Log, MBI, MB Finances.

Nous vous présentons ci-après les principaux soldes issus des comptes sociaux des sociétés composant le secteur « Services Aux Réseaux ».

Les données indiquées dans les tableaux ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros.

La société Le Club

Le Club	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/Actif stratégique
2019	14 427	7 411	90 094	Centrale de référencement
2018	13 019	6 602	85 001	

L'activité de la société Le Club est principalement constituée :

- de la cotisation assise sur les volumes d'achats référencés versée par les affiliés,
- des prestations fournisseurs perçues au prorata des volumes d'achats référencés,
- des revenus issus des partenariats achats conclus avec d'autres groupes,
- de la gestion de l'affiliation des enseignes Les Briconautes et Les Jardinautes.

La société MB Log

MB Log	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/Actif stratégique
2019	183 873	(453)	63 488	Exploitation de l'activité des entrepôts de Voivres, Cahors et Saint-Cyr-en-Val
2018	193 332	(3 496)	70 627	

L'activité de MB Log est principalement constituée de ventes de marchandises auprès des réseaux.

La société MBI

MBI	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/Actif stratégique
2019	25 820	596	9 841	Sourcing international (marchandises)
2018	29 798	1 191	10 027	

La société MB Finances

MB Finances	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/Actif stratégique
2019	224	119	43 177	Centrale de paiements des fournisseurs référencés
2018	290	193	42 485	

V.F.1.a. Commerces

La société Sadef est la principale société d'exploitation des magasins intégrés du Groupe.

Sadef	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/Actif stratégique
2019	137 851	(10 687)	69 533	La société a cédé 39 fonds de commerce sous enseigne Mr.Bricolage en cours d'année d'exercice. À fin 2019, elle exploite 11 magasins (6 destinés à être cédés et 6 pour lesquels un projet de fermeture a été annoncé)
2018	188 175	(51 056)	114 852	

V.G. Les principales sociétés sous influence notable

La note 23 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr.Bricolage SA relative à ses participations et la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe relative aux sociétés mises en équivalence, donnent un complément d'informations financières.

En Belgique, la société Mr.Bricolage détient 35 % du capital de la société Prova, centrale belge gérant au 31 décembre 2019 comme en 2018, 45 magasins sous enseigne Mr.Bricolage. Le groupe Prova compte 11 magasins intégrés et 34 magasins adhérents.

Le réseau belge a réalisé un chiffre d'affaires TTC de 144,6 millions d'euros en 2019 en croissance de 3,2 % par rapport à 2018. Le groupe a enregistré un résultat net retraité de 4,6 millions d'euros en 2018, contre 2,8 millions en 2018.

VI – ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Dans le cadre du projet de fermeture de 6 magasins intégrés annoncé le 30 décembre 2019, le magasin d'Orléans a fermé le 30 janvier 2020. Le dialogue social approfondi et de qualité mené avec organisations syndicales représentatives a permis d'aboutir à un accord majoritaire unanime en date du 5 mars 2020, devant être validé par la DIRECCTE, après consultation du CSE. Par ailleurs, les discussions initiées en 2019 avec les bailleurs des magasins concernés par les projets de fermeture se sont poursuivies depuis le début de l'année 2020.

L'immobilier du magasin de Mende a été cédé le 28 février 2020 et le fonds de commerce du magasin de Saint Malo a été repris le 1^{er} mars par un adhérent du réseau Mr.Bricolage.

En février 2020, le Groupe a mis en place une couverture de taux supplémentaire d'une valeur nominale de 25 000 milliers d'euros afin de répondre aux exigences du contrat du Crédit Syndiqué.

Suite à l'approbation de l'Assemblée générale du 22 janvier 2020, à la décision du Conseil d'Administration du même jour et à l'approbation de l'Euronext Listing Board le 24 février 2020, l'admission des actions ordinaires de la société Mr.Bricolage sur Euronext Growth Paris a été effectuée le 24 mars 2020 à l'ouverture de la bourse. Mr.Bricolage SA est désormais coté sur un marché plus adapté à sa taille et à sa capitalisation boursière : les coûts de fonctionnement relatifs à sa cotation sont réduits et le Groupe continue de bénéficier des attraits des marchés financiers.

Dans le contexte inédit de crise sanitaire, le Groupe Mr.Bricolage suit de près et applique rigoureusement les consignes édictées par les autorités nationales. Suite à l'annonce de confinement général le 16 mars 2020, la direction du Groupe Mr.Bricolage a invité les entrepreneurs qui exploitent les 837 points de vente en France et en Europe à adapter leur activité. À la date d'arrêt des comptes, environ 25 % des points de vente en France sous enseigne Mr.Bricolage sont ouverts au public avec des adaptations sanitaires et / ou assurent une permanence pour permettre aux clients de retirer leurs commandes web. Les adhérents des autres enseignes du groupe appliquent des mesures dont le siège n'a pas nécessairement connaissance.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020

Au niveau du Groupe, les magasins intégrés non cédés ainsi que les magasins en cours de cessions ont fermé au public. Environ 85 % des 806 salariés du Groupe ont été placés en activité partielle pour une durée de 15 jours renouvelables : ces salariés mis en activité partielle sont invités à respecter les mesures de confinement. Les fonctions supports clés sont maintenues en télétravail et une cellule de crise est activée.

Le Groupe envisage de réduire au maximum ses charges durant toute cette période en activant les leviers de soutien aux entreprises proposées par le Ministère de l'économie en France. À l'issue de cette période d'activité très réduite et une fois que les conditions sanitaires le permettront, le Groupe mettra tout en œuvre pour accompagner chaque entrepreneur et chaque collaborateur dans la reprise de ses activités.

Compte tenu des incertitudes décrites ci-dessus, la société n'est pas en mesure d'estimer, à la date d'arrêt des comptes, l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur la performance du groupe en 2020.

VII – INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2019

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes physiques ou morales connues de la société détenant directement ou indirectement, au 31 décembre 2019, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Les informations ci-dessous proviennent du suivi des actionnaires au nominatif au 31 décembre 2019 et font apparaître les actionnaires au porteur ayant déclaré un franchissement de seuils.

Au 31 décembre 2019, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

ACTIONNARIAT	31/12/2019					
	Nb d'actions	% du capital	Nb total droits de vote	% des droits de vote brut	Nb de droits de vote exerçable en Assemblée	% des droits de vote réel
SIMB	5 584 225	53,76 %	11 168 450	66,00 %	11 168 450	66,67 %
SIFA	493 450	4,75 %	986 900	5,83 %	986 900	5,89 %
SIFI	131 894	1,27 %	263 788	1,56 %	263 788	1,57 %
ANPF	39 087	0,38 %	78 174	0,46 %	78 174	0,47 %
Sous Total (I)	6 248 656	60,15 %	12 497 312	73,85 %	12 497 312	74,60 %
Michel Tabur	332	NS	664	NS	664	NS
Forcole	205 167	1,98 %	410 334	2,42 %	410 334	2,45 %
Sous Total (II)	205 499	1,98 %	410 998	2,42 %	410 998	2,45 %
Total Concertiste (III) = (I) + (II)	6 454 155	62,13 %	12 908 310	76,28 %	12 908 310	77,05 %
Auto détention	170 479	1,64 %	170 479	1,01 %	-	-
Public	3 763 121	36,23 %	3 843 369	22,71 %	3 843 369	22,94 %
Dont Keren (1)	520 363	5,01 %	520 363	3,08 %	520 363	3,11 %
Dont Amiral Gestion (2)	844 397	8,13 %	844 397	4,99 %	844 394	5,04 %
Dont FMR LLC (3)	1 136 000	10,94 %	1 136 000	6,71 %	1 136 000	6,78 %
Dont Dimensional Fund Advisor (4)	45 356	0,44 %	45 356	0,27 %	45 356	0,27 %
Dont FCPE Mr.Bricolage (actionnariat salarié)	104 953	1,01 %	166 880	0,99 %	166 880	1,00 %
Total	10 387 755	100 %	16 922 158	100 %	16 751 679	100,00 %

(1) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 25 juillet 2018 de la société Keren Finances

(2) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 27 mai 2019 de la société Amiral Gestion.

(3) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 23 janvier 2013 et du 26 juillet 2013 de la société FMR LLC (Fidelity Investments).

(4) Sur la base de l'information de franchissement de seuil en date du 20 décembre 2019 de la société Dimensional.

NS : Non significatif

VII.A. Modifications de l'actionariat au cours de l'exercice 2019

Au cours de l'exercice 2019, la société Mr.Bricolage a été destinataire de plusieurs notifications relatives à des franchissements de seuils légaux et statutaires.

Par courrier reçu le 14 janvier 2019 par l'Autorité des Marchés Financiers, la société par actions simplifiée Keren Finance (178 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 janvier 2019, le seuil de 5 % du capital de la société Mr.Bricolage et détenir, pour le compte desdits fonds, 501 468 actions MR BRICOLAGE représentant autant de droits de vote, soit 4,83 % du capital et 2,96 % des droits de vote de cette société (avis AMF n°219C0099).

Par courrier reçu le 27 mai 2019 par l'Autorité des Marchés Financiers, la société par actions simplifiée Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 mai 2019, le seuil de 5 % des droits de vote de la société Mr.Bricolage et détenir, pour le compte desdits fonds, 844 397 actions MR BRICOLAGE représentant autant de droits de vote, soit 8,13 % du capital et 4,99 % des droits de vote de cette société (avis AMF n°219C0870).

Par courrier du 19 juin 2019, le FCPE Mr.Bricolage a déclaré à la société avoir franchi en hausse, le seuil le seuil de 1 % du capital de la société Mr.Bricolage et détenir 104 661 actions MR BRICOLAGE et autant de droits de vote.

Par courrier du 15 octobre 2019, la société Dimensional Fund Advisors a déclaré à la société avoir franchi en baisse, le seuil de 1 % du capital de la société Mr.Bricolage et détenir 103 322 actions MR BRICOLAGE et autant de droits de vote, soit 0,611 % des droits de vote et 0,995 % du capital.

Par courrier du 20 novembre 2019, la société Dimensional Fund Advisors a déclaré à la société avoir franchi en baisse, de 0,5 % des droits de vote de la société Mr.Bricolage et détenir 80 632 actions MR BRICOLAGE et autant de droits de vote, soit 0,477 % des droits de vote et 0,776 % du capital.

Par courrier du 20 décembre 2019, la société Dimensional Fund Advisors a déclaré à la société avoir franchi en baisse, le seuil de 0,5 % du capital de la société Mr.Bricolage et détenir 45 356 actions MR BRICOLAGE et autant de droits de vote, soit 0,268 % des droits de vote et 0,437 % du capital.

VII.B. Action de concert – Expiration du pacte d'actionnaires

Par courrier reçu le 12 avril 2013, l'Autorité des Marchés Financiers a été informée de la dénonciation du pacte d'actionnaires existant entre Monsieur Michel Tabur, Madame Janine Tabur, la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur (SCPFT) et la société Forcole d'une part, les sociétés Dicarol Investissement et Elimel Investissement d'autre part, et les sociétés SIMB, SIFA et SIFI, de troisième part, au résultat de laquelle le pacte est arrivé à expiration le 10 mars 2013 [...] (Avis AMF 213C0466).

Les négociations entreprises entre les parties ont abouti à la décision commune de ne pas conclure un nouveau pacte d'actionnaires.

Les parties ont précisé que l'absence de pacte ne remet pas en cause l'action de concert existant entre elles, vis-à-vis de la société Mr.Bricolage (Avis AMF 213C0634).

Le rachat des 2 350 000 actions MR BRICOLAGE de la famille Tabur par le Groupe ANPF le 8 juillet 2016 ne remet pas en cause l'action de concert existant entre le Groupe ANPF et Monsieur Michel Tabur, nonobstant les cessions réalisées par les membres de sa famille (Avis AMF 216C1385).

VIII – DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

VIII.A. Engagement de conservation de titres (article 885 I Bis du Code Général des Impôts)

Au 31 décembre 2019, il n'existe aucun engagement de conservation de titres à la connaissance de la société.

VIII.B. Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce)

VIII.B.1. Autorisation en cours

La société Mr.Bricolage a renouvelé lors de son Assemblée Générale du 12 juin 2019 l'autorisation conférée au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, de procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MR BRICOLAGE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2019 dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire.

Rapport de gestion

Rapport du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2020

Ces achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société s'est réservé le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat à 20 € par action, soit un montant total maximum de l'opération de 20 775 510 euros.

VIII.B.2. Bilan du programme au cours de l'exercice 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, il est précisé que la société a procédé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019 à l'acquisition en bourse de 30 573 actions au cours moyen de 4,5238 euros et à la cession en bourse de 19 368 actions au cours moyen de 4,1092 euros, en vue de poursuivre l'objectif « animation de la liquidité de l'action MR BRICOLAGE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité ».

À la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société était ainsi de 170 479 actions (soit 1,64 % du capital social) dont 55 071 actions (soit 0,53 % du capital social) affectées à l'actionariat salarié, 39 674 actions (soit 0,38 % du capital social) affectées à l'objectif de liquidité et 75 734 actions (soit 0,73 % du capital social) affectées à l'objectif de croissance externe pour une valeur évaluée au cours d'achat de 821 466,91 euros.

Aucune réallocation d'action à un autre objectif n'a été effectuée au cours de l'exercice.

En 2019, aucun frais de négociation n'a été supporté.

Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 545 532,80 euros représentait 1,63 % du capital social au 31 décembre 2019.

VIII.C. Actions d'autocontrôle, participations croisées, aliénation de participation croisée (Articles L.233-13, L.233-29, L.233-30 et R.233-19 du Code de commerce)

Néant.

VIII.D. État de la participation des salariés au capital de la société Mr.Bricolage au 31 décembre 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé que les salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE Mr.Bricolage, détenaient 104 953 actions (1,01 % du capital de la société) au 31 décembre 2019.

VIII.E. Observation du Comité Social Économique (CSE)

Le Comité social et économique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2312-18 du Code du travail.

VIII.F. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 65 211 euros.

VIII.G. Activités de recherche et de développement (Article L.232-1 du Code de commerce)

Dans le cadre de ses activités, la société Mr.Bricolage a engagé des frais de recherche et de développement principalement dans le domaine informatique.

VIII.H. Capitaux propres

Il est rappelé que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ont fait apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social. L'Assemblée Générale du 12 juin 2019 avait dans ce cadre décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, en application de l'article L 225-248 du Code de commerce.

Au regard de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les capitaux propres demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

VIII.I. Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la Concurrence pour des pratiques anti-concurrentielles (Article L.464-2 du Code de commerce)

Néant.

VIII.J. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'Article L.621-18-2 du Code monétaire et Financier sur les titres de la société

Néant.

Le Conseil d'Administration
Le 26 mars 2020

ANNEXES

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Résultat des cinq derniers exercices

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES					
Date d'arrêté	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	33 240 816	33 240 816	33 240 816	33 240 816	33 240 816
Nombre d'actions					
- ordinaires	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 387 755	10 387 755
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	98 844 915	108 532 184	97 791 333	98 931 146	102 661 743
Résultat avant impôt, participation, dotations amortissements et provisions	(12 179 774)	6 534 662	8 307 078	28 675 801	23 029 922
Impôts sur les bénéfices	(1 995 583)	(3 266 688)	(3 473 214)	(3 786 109)	318 413
Participation des salariés	321 109	94 561	206 275	427 628	252 461
Dotations amortissements et provisions	19 577 273	213 639 564	46 923 378	134 966 847	26 094 306
Résultat net	(30 082 574)	(203 932 775)	(35 349 361)	(102 932 566)	(3 635 258)
Résultat distribué (1)	0	0	6 232 653	6 232 653	3 116 327
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements, provisions	(1,01)	0,93	1,11	3,08	2,16
Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	(2,90)	(19,63)	(3,40)	(9,91)	(0,35)
Dividende attribué (1)	0	0	0,60	0,60	0,30
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	334,35	369,52	369,52	321,50	307,17
Masse salariale (en euros)	18 042 073	18 333 905	15 467 210	14 785 829	13 921 403
Sommes versées en avantages sociaux en euros (sécurité sociale, œuvres sociales...)	8 762 470	8 902 328	7 377 170	7 052 117	6 723 885

(1) pour l'exercice dont les comptes sont soumis à l'Assemblée Générale, les dividendes correspondent à ceux proposés par le Conseil d'Administration.